



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

# CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013 BILAN D'EXECUTION 2011

AVIS

présenté par

Clet VIOLEAU

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,  
relations européennes et internationales »

**SEANCE PLENIERE DU 20 JUI 2012**

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [ceser@cr-bourgogne.fr](mailto:ceser@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

VU

- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional de Bourgogne, relatif au Bilan d'exécution 2011 du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013,
- ◆ L'avis de la Commission du Conseil économique, social et environnemental régional en charge des politiques contractuelles.

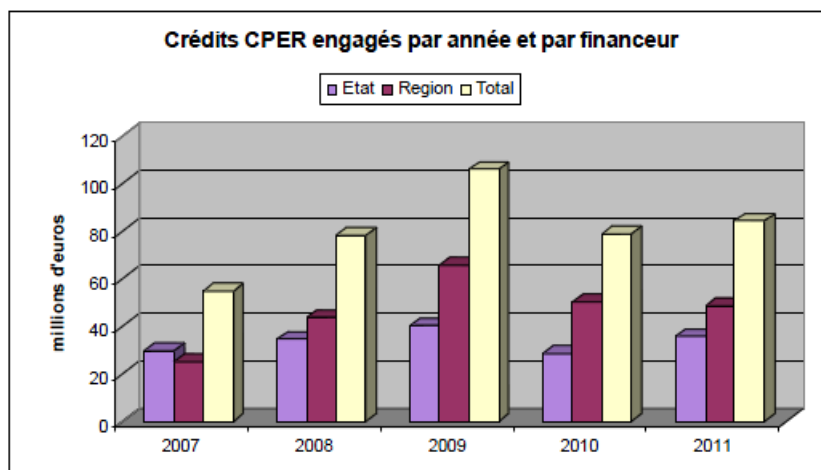
### Le rapport d'analyse du bilan CPER 2011

Le Contrat de projets 2007-2013, aménagé en novembre dernier, prévoit d'investir sur 7 ans 628 M€ dont 277 M€ de l'Etat et 351 M€ du Conseil régional de Bourgogne, auxquels viennent s'ajouter 51 M€ des établissements publics nationaux (RFF, VNF) ciblés sur huit grands projets :

- Améliorer les transports ferrés et fluviaux (Etat + Région : 84 M€)
- Structurer l'économie et accompagner les mutations économiques (Etat + Région : 56 M€)
- Renforcer l'enseignement supérieur et la Recherche (Etat+Région : 109 M€)
- Préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau (Etat + Région : 95 M€)
- Valoriser les grands sites patrimoniaux (Etat + Région : 48 M€)
- Soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières (coût programmé : 321 M€, financement Etat + Région : 83 M€)
- Volet territorial (Etat + Région 130 M€)
- Promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale (Etat + Région 22 M€).

Le bilan cumulé fin 2011, tous projets et tous financeurs confondus, fait apparaître :

- un taux d'engagement de 65 % par rapport au montant sur 7 ans (61 % pour l'Etat et 66 % pour la Région). Ainsi, selon les accords du Contrat de projets, les partenaires publics ont mobilisé, depuis 2007, près de 440 M€ (169 M€ Etat, 231 M€ Région, 39 M€ « Etablissements publics de l'Etat »)
- un taux de réalisation (crédits mandatés 2007 à 2011 comparés au montant sur 7 ans) de 41 %, soit 38 % Etat, 43 % Région, et 43 % pour les autres financeurs publics, ce qui correspond à une contribution de 276 M€ des trois partenaires.



Source : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 Bilan d'exécution 2011 – Conseil régional de Bourgogne

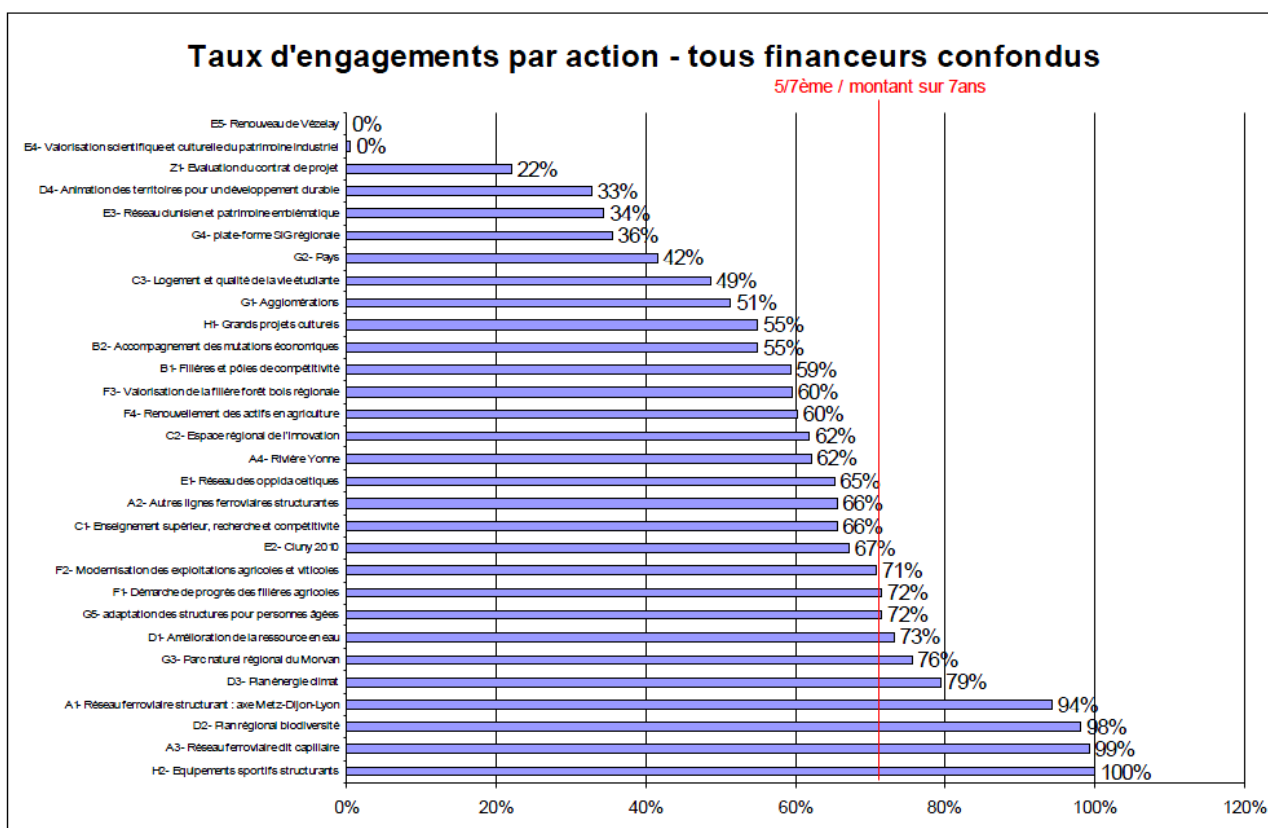
Ces résultats traduisent un retard d'exécution d'environ 6 mois sur l'ensemble du contrat. Cependant, l'on observe des cadences différentes d'engagement selon les Projets et Actions du contrat :

Parmi les grands projets :

- Deux grands projets avancent plus rapidement que le rythme linéaire : « les Transports » (90 % sont engagés) et « L'environnement » (80 %).
- Deux marquent un retard d'exécution (inférieur à 50 % du montant prévu sur 7 ans). Il s'agit du « volet territorial », qui n'a amorcé son démarrage qu'en 2009, et du « volet culturel », dont le contenu a été aménagé en fonction des besoins locaux fin 2011 (Pôle culturel dijonnais et Valorisation du patrimoine emblématique).

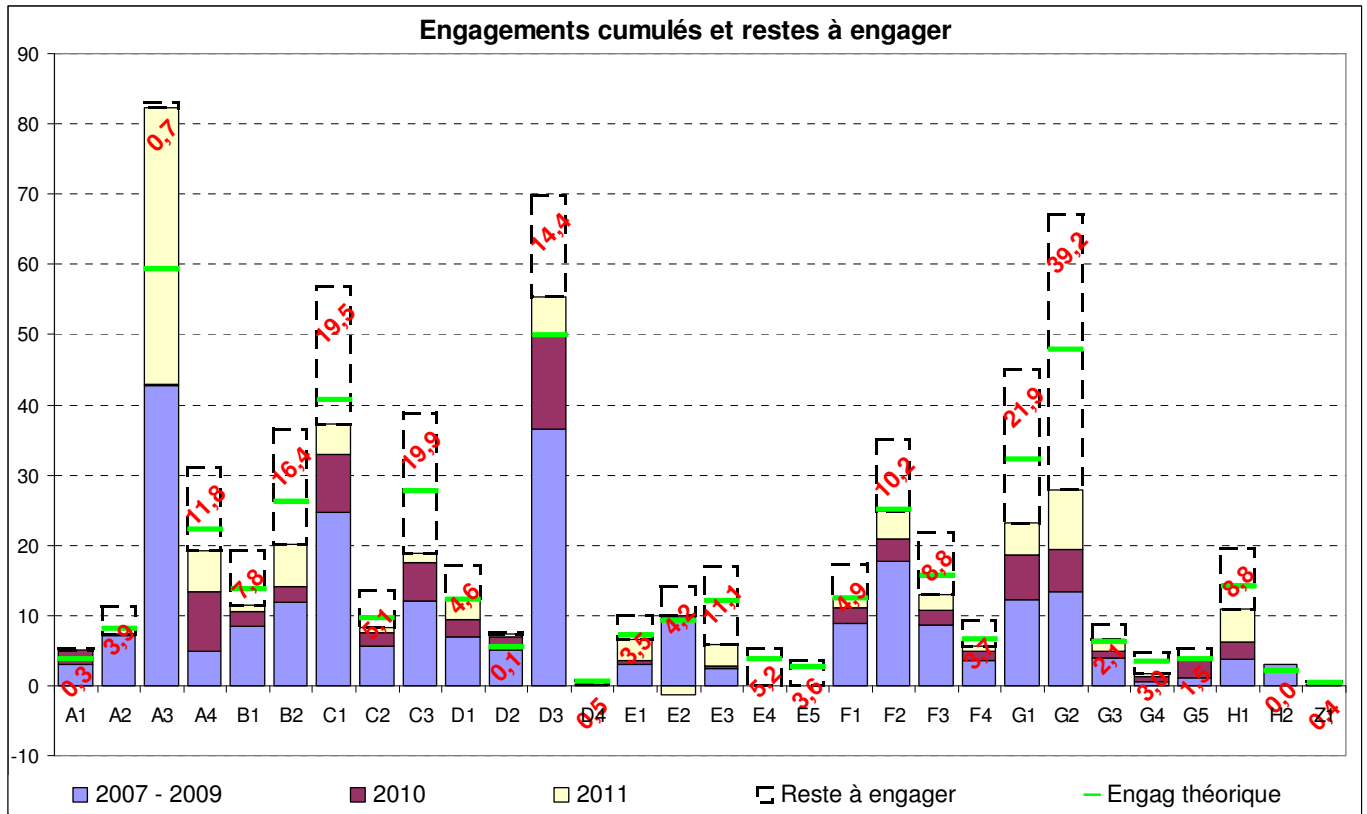
Parmi les actions :

- Une dizaine se déroule à un rythme égal ou supérieur aux prévisions « théoriques » soit au-delà des 5/7<sup>ème</sup> (71 % du montant global). Elles concernent les infrastructures en matière de transports ferroviaires, la modernisation de l'agriculture, la mise en œuvre d'un Plan énergie climat et d'un schéma relatif à la préservation de la biodiversité.
- Une douzaine s'engage progressivement entre 50 % et 70 %. Elles participent au développement des filières et des pôles de compétitivité, celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'accompagnement des mutations économiques, la valorisation de la filière bois, la gestion des eaux et des rivières et à la réhabilitation du musée des Beaux-arts à Dijon.
- Sept autres enregistrent un état d'avancement inférieur à 50 %. Elles correspondent soit à des projets avortés et remplacés, fin 2011, par de nouvelles opérations (Renouveau de Vézelay, patrimoine culturel emblématique, accélération de la couverture numérique), soit à des actions engagées sur des crédits sectoriels (Evaluation des actions CPER et animation des territoires pour un développement durable).



## Remarques

Le CESER note une très grande disparité dans les niveaux d'engagement de chaque action. Plus de la moitié des actions ont des taux d'engagement très nettement inférieurs au taux théorique, qui devrait atteindre 71,5 % à ce stade du contrat.



Le taux d'engagement est légèrement plus élevé pour les actions les plus importantes. En effet, il atteint 66 % pour les 13 actions qui constituent 80 % du contrat, et n'est que de 61 % pour les autres actions dotées d'enveloppes moins importantes.

Parmi les six actions les plus fortement dotées -et qui représentent 53 % du total du CPER- le taux d'engagement est encore meilleur puisqu'il atteint 68 %. Cependant, ce taux masque des disparités très importantes puisque l'action A3 -Réseau ferroviaire dit capillaire- est presque entièrement consommée, tandis que les actions C3 -Logement et qualité de la vie étudiante-, G1 -Agglomérations-, G2 -Pays- posent des questions quant à la possibilité d'atteindre de bons taux de réalisation en fin de contrat.

En ce qui concerne l'action C3 -Logement et qualité de la vie étudiante-, action dotée de près de 39 M€ et engagée à hauteur de 49 % à fin 2011, le bilan annuel mentionne que « l'achèvement du CPER ne permet pas d'envisager la réalisation d'une résidence étudiante neuve qui était prévue initialement pour compenser la réduction du parc de logements étudiants ».

Le CESER s'interroge donc sur les suites à donner à ce constat : cette action va-t-elle rester inachevée ou des redéploiements sur d'autres projets sont-ils envisageables ?

Concernant l'action G1 -Agglomérations-, action dotée de 45 M€ et engagée à hauteur de 51 % à fin 2011, le bilan fait état des difficultés et grandes disparités rencontrées dans le déroulement du contrat d'une agglomération à l'autre. Le constat est du même ordre pour l'action G2 -Pays-, dotée de 67 M€ et engagée à 42 %.

Le CESER aurait souhaité plus de précisions dans le diagnostic des difficultés de mise en œuvre de ce volet, ainsi que sur les actions correctives envisagées, afin d'améliorer sensiblement son taux de réalisation d'ici la fin du contrat.

Enfin, le CESER note que 5 actions souffrent de taux d'engagement particulièrement bas :

- E3 - Réseau Clunisien et patrimoine emblématique, engagée à hauteur de 34 %,
- E4 - Valorisation scientifique et culturelle du patrimoine industriel, 0 %
- E5 - Renouveau de Vézelay, 0 %
- D4 - Animation des territoires pour un développement durable, 36 %
- G4 - Plate-forme SIG régionale, 36 %

Le CESER note que trois de ces actions, qui ont trait à la valorisation des grands sites patrimoniaux, posent problème. Si le taux d'engagement de l'action E5 paraît normal étant donnée l'inscription du soutien au projet de rénovation du site de Vézelay lors de la révision à mi-parcours du CPER, le CESER s'étonne des conclusions apportées dans le bilan sur les actions E3 et E4.

Cette dernière mentionne notamment que « Les délais d'exécution du CPER ne semblent pas en phase avec le calendrier de réalisation et en particulier sur le Lavoir des Chavannes ». Si ce constat est avéré, il aurait été souhaitable de réorienter les crédits vers d'autres actions lors de l'avenant au Contrat. En l'état actuel, il semble que cette action ne puisse être mise en œuvre avant la fin du CPER.

L'action D4 -Animation des territoires pour un développement durable- fait, quant à elle, l'objet d'une analyse plus précise, et le CESER mentionne avec satisfaction que des mesures destinées à améliorer sa mise en œuvre sont évoquées. Il serait intéressant, lors du prochain bilan CPER, d'avoir une analyse de ces mesures visant à une meilleure articulation des divers dispositifs et à une participation plus équilibrée des acteurs régionaux.

Enfin, le CESER souhaite souligner que le bilan 2011 de l'action G4 -Plate-forme SIG régionale- fait état d'un constat très difficile et négatif. En effet, le programme initialement prévu ne sera vraisemblablement pas engagé sur la période du CPER ; l'engagement annuel de 2011 atteint seulement 0,37 M€ contre 0,73 M€ en 2010, et l'année 2012 s'annonce délicate puisque des problèmes importants de ressources humaines sont évoqués.

Le CESER s'étonne que des problèmes de recrutement puissent être mentionnés comme des explications aux difficultés de mise en œuvre (chef de projet en cours de recrutement à fin 2011).

## Conclusion

Globalement, le bilan annuel 2011 du CPER fait apparaître un taux d'engagement réel de 65 %, relativement proche du taux théorique de 71,5 %. 2011 a vu un engagement annuel de plus de 100 M€ (soit 14,9 % du programme global) et a donc marqué une accélération par rapport à 2010 (77 M€ et 11,4 % du programme). Cependant, cette accélération est essentiellement due à l'engagement de 39,4 M€ dans l'action A3 -Réseau ferroviaire dit capillaire- qui est désormais entièrement réalisée (taux d'engagement de plus de 99 %).

Il est donc à craindre qu'une nouvelle accélération du rythme d'engagement soit difficile à réaliser en 2012 puisque la majorité des autres actions importantes a plutôt connu un ralentissement en 2011.

Enfin, le CESER regrette que le contenu du bilan annuel soit plus descriptif des éventuelles difficultés qu'explicatif, et qu'il ne fasse pas toujours mention des mesures ou actions correctives envisagées.

Après le Contrat de plan 2000-2007 et le Contrat de projets 2007-2013, faudra-t-il mettre en place un plan pour que les projets 2013 deviennent un vrai contrat d'avenir pour la Bourgogne ?

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

# EXPLICATION DE VOTE



**Intervention de Michel MAILLET  
au titre du groupe CGT**

Le projet d'avis n'appelle pas de remarque majeure de notre part, sauf à appuyer le constat qu'il fait d'un taux d'engagement en retard d'environ 6 mois et extrêmement diversifié selon les actions (de 0 à 100 %). Même si le taux moyen d'exécution se situe à 65 %, très près du taux théorique de 71,5 %, il n'en reste pas moins que 20 actions sur 30 se situent en-dessous de ce taux théorique. L'autre fait marquant de ce bilan d'exécution reste le décalage entre l'engagement de l'État (61 %) et celui de la Région (66 %).

De plus, comme le souligne le projet d'avis, nous regrettons que ce bilan soit plus descriptif qu'explicatif, et il manque singulièrement un volet sur les effets réels du contrat de projet.

En y intégrant ces observations, le groupe CGT votera le projet d'avis.